

Province de Québec
Municipalité du Village de Massueville

Lundi 3 décembre 2018

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 3 décembre 2018 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, et Richard Gauthier.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Denis Marion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018;
4. Documents déposés;
 - 4.1 Lettre de démission;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;

7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
 - 7.1 Suivi des différents comités;
 - 7.2 Résolution demandant de déplacer de la fibre optique de la bibliothèque à la Sacristie;
 - 7.3 Appui aux Cercles de fermières du Québec;

8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
 - 8.1 Adoption du règlement no 461-18, modifiant le règlement de zonage no 293-91 afin de créer la zone commerciale ZCA-29;
 - 8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 463-18 établissant les taux de taxes, les tarifs 2019 et les conditions de leur perception;

9. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - novembre 2018;
 - 9.2 Offre d'achat des lots 6 086 275, 6 086 273 et 6 086 274;

10. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Résolution identifiant les priorités d'action 2019-2020 pour la Sûreté du Québec;
 - 10.2 Résolution demandant une aide financière dans le volet 1 - Sécurité civile;

11. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**
 - 11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - novembre 2018;
 - 11.2 Dépôt du rapport sur l'usage de l'eau potable - 2017;
 - 11.3 Offre de service pour l'aménagement complet des plates-bandes à la mairie, pour la confection des jardinières et des bacs à fleurs pour la saison 2019;
 - 11.4 Adoption de la mise à jour du plan d'intervention;

11.5 Approbation des travaux de voirie dans le cadre du Programme d'aide à la voir locale - Volet projet particulier d'amélioration;

11.6 Décompte progressif no 2 - Travaux de réfection sur la rue Cartier;

12. ADMINISTRATION

12.1 Présentation des comptes à payer du mois de novembre 2018;

12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 30 novembre 2018;

12.3 Offre de service pour le soutien technique 2019 de la Corporation informatique municipale;

12.4 Offre de services pour l'entretien ménager 2019 à la mairie;

12.5 Demande de commandite dans le cadre - Galas « Coup de cœur 2018-2019 »;

12.6 Déclaration de la Municipalité du Village de Massueville alliée contre la violence conjugale;

12.7 Résolution demandant le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario;

12.8 Adoption du programme Capture, Stérilisation, Relâche et Maintien de la colonie (CSRM);

13. Période de questions;

14. Affaires nouvelles;

15. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2018-12-154 **2. Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gautier;

Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;

IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-12-155 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et son suivi** (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 5 novembre 2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;

Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 5 novembre 2018 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

4. DOCUMENTS DÉPOSÉS (c.c. liste)

Denis Marion remet sa déclaration des intérêts pécuniaires. (c.c. |107-180)

- Chèque de 3 011.85 \$ de la MRC de Pierre-De Saurel représentant la part de la Municipalité dans la répartition de l'excédent du 2^e versement des distributions de Parc Éolien. (708-113);

CORRESPONDANCE

1. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ** : Transmission de leurs résolutions : no 222-11-18 concernant l'adoption du budget 2019 du Comité des loisirs. (114-500) - no 221-11-18 concernant l'adoption du budget 2019 de la Bibliothèque. (801-140); - no 223-11-18 concernant l'adoption du budget 2019 pour le Parc carré Royal. (114-400); no 228-11-18 concernant l'étude préliminaire pour le projet de conversion de l'Église. (802-124);
2. **RESSOURCES UTICA** : Lettre de Mario Lévesque, président concernant l'avis en vertu de la Loi sur les hydrocarbures et par lequel le territoire de la Municipalité de Massueville est couvert en parti par le périmètre de cette licence. (704-150?, 704-153?, 708-100?);
3. **PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU** : Demande de participation financière d'un montant de 50 \$ afin d'organiser des sorties pour les membres qui ne sont pas encore jumelés. (114-250);
4. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ** : Résolution no 228-11-18 concernant l'accord de la municipalité à contribuer à 50% à l'étude préliminaire dans le projet de conversion de l'église. (802-124);
5. **R.I.P.I.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018. (114-245);
6. **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS** : Avis de renouvellement de l'adhésion 2019 qui sera payé par la MRC de Pierre-De Saurel. (114-100);
7. **REVENU QUÉBEC** : Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur. (207-111);

Rés. 2018-12-156

4.1 Démissions de membres du Conseil (c.c. |107-180)

Les membres du conseil prennent connaissance de la démission de madame Ginette Bourgeois et de monsieur Matthieu Beauchemin en tant qu'élus municipaux, respectivement au siège no 4 et 6 et prennent acte des sièges vacants.

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER les démissions de madame Ginette Bourgeois et de monsieur Matthieu Beauchemin et que les postes de conseillers numéros 4 et 6 sont désormais vacants.

Adopté à l'unanimité

5. Période de questions

Une question est soulevée concernant le programme Capture, Stérilisation, Relâche et Maintien de la colonie de chat (CSRSM)

6. Rapport du maire

Le cycle budgétaire, qui commence en août et se termine avec l'adoption du budget de la municipalité en décembre, connaît son lot de rebondissements. Le budget de la municipalité sera présenté et adopté le lundi 10 décembre prochain lors d'une assemblée spéciale à laquelle vous êtes conviés. Cependant, et vous l'avez peut-être vu dans les journaux régionaux, le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel n'a pas adopté la partie la plus importante du budget 2019 à la suite d'un vote négatif du représentant de la Ville de Sorel-Tracy, le maire Serge Péloquin. Nous avons pourtant travaillé sur ce budget depuis plus de six mois et avons réussi à limiter l'augmentation des quotes-parts des municipalités à 0,45% alors que le taux d'inflation actuel se situe à 1,8%. Il est d'ailleurs à noter que la facture de Sorel-Tracy diminuait de 69 000 \$ par rapport à 2018. L'attitude du maire de Sorel-Tracy est incompréhensible. Pratiquement tous les autres membres du Conseil de la MRC sont unis dans leur détermination à ce que le travail au sein de notre municipalité régionale se poursuive dans le meilleur intérêt de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de Pierre-De Saurel, des municipalités rurales comme des municipalités urbaines et de la ville-centre.

La bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville doit quitter ces jours-ci le presbytère que la Fabrique de Saint-Aimé a vendu à un particulier au début de l'automne. Les deux municipalités ont demandé à la Fabrique de réinstaller la bibliothèque dans la sacristie de l'église pour que ses activités, toujours plus populaires grâce au dynamisme des bénévoles sous le leadership de la directrice, Suzanne Lalande, puissent reprendre rapidement, mais des difficultés sont survenues au sein du Conseil de Fabrique. Nous souhaitons un règlement rapide de cette situation. Seul l'intérêt de la population devrait primer dans cette affaire. Nous comptons sur la bonne foi de tout le monde.

J'ai présidé depuis 2009 la Régie de protection des incendies Louis-Aimé Massue. Lors de la dernière séance du Conseil de régie, j'ai annoncé mon intention de quitter cette fonction et proposé d'élire le maire de Saint-Louis, Stéphane Bernier au poste de président. Je poursuivrai mon engagement au sein de la régie au poste de 1er vice-président. Tous ceux qui connaissent Stéphane savent qu'il accomplira son mandat avec compétence.

En terminant, je souhaite à tous de très Joyeuses Fêtes. Profitez de ces réjouissances avec vos familles et vos amis. On se retrouvera en 2019!

Le maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Denis Marion".

Denis Marion

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument verbalement les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois d'octobre 2018.

Rés. 2018-12-157 **7.2 Déplacement de la fibre optique de la bibliothèque** (c.c. 1707-101 & 801-140)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER les démarches afin de déplacer la fibre optique et d'assumer les coûts de plus ou moins 5 500 \$ plus les taxes, à parts égales avec la municipalité de Saint-Aimé.

Afin de donner application à cette résolution, un montant de 2 500 \$ sera prévu au poste budgétaire de l'exercice financier 2019 « *Aides financières - biblio* » (02-702-30-970-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-12-158 **7.2 Appui aux Cercles de fermières du Québec** (c.c. 114-250)

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Massueville est fière d'appuyer les Cercles de Fermières par la fourniture, notamment, d'un local gratuit et de services

de photocopies;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.

Adopté à l'unanimité

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Rés. 2018-12-159

8.1 Adoption du règlement no 461-18, modifiant le règlement de zonage no 293-91 afin de créer la zone commerciale ZCA-29 (c.c. |105-131)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Fabrique de la paroisse de Saint-Aimé projette de vendre le lot 6 264 066, où se trouve l'ancien presbytère;

ATTENDU QUE le futur acquéreur projette de transformer l'ancien presbytère en gîte touristique avec table champêtre;

ATTENDU QUE le lot 6 264 066 fait partie de la zone publique ZPB-17, où seuls certains services publics sont autorisés;

ATTENDU QUE le nouvel usage projeté sur le lot 6 264 066 nécessite des modifications au règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal jugent ces modifications nécessaires au bien de la collectivité;

ATTENDU QUE le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation à la séance du 5 novembre 2018 à 19h00, à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville;

ATTENDU QU'à cette assemblée, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 293-91, est modifié par la création de la zone commerciale ZCA-29 à même la zone ZPB-17, tel que l'illustre le plan numéro 1-2018 ci-joint.

ARTICLE 2

Le tableau 13 *Grille des usages permis et des normes Zone : ZCA* de l'article 7.12 est modifié de la façon suivante :

La colonne « **numéro de zone 29** » est ajoutée. À l'intérieur de cette colonne, un X (signifiant que l'usage est permis) est inscrit vis-à-vis les usages suivants : habitation unifamiliale isolée, habitation bifamiliale isolée et habitation trifamiliale isolée.

La note 2, qui fait référence à l'usage permis *habitation unifamiliale isolée* et dont le texte se trouve au bas du tableau, est modifiée par l'ajout de la phrase suivante à la fin du texte : « À l'intérieur de la zone ZCA-29, les gîtes touristiques avec tables champêtres sont autorisés et le nombre de chambres en location n'est pas limité ».

Le tout comme l'illustre le tableau 13 ci-joint.

ARTICLE 3

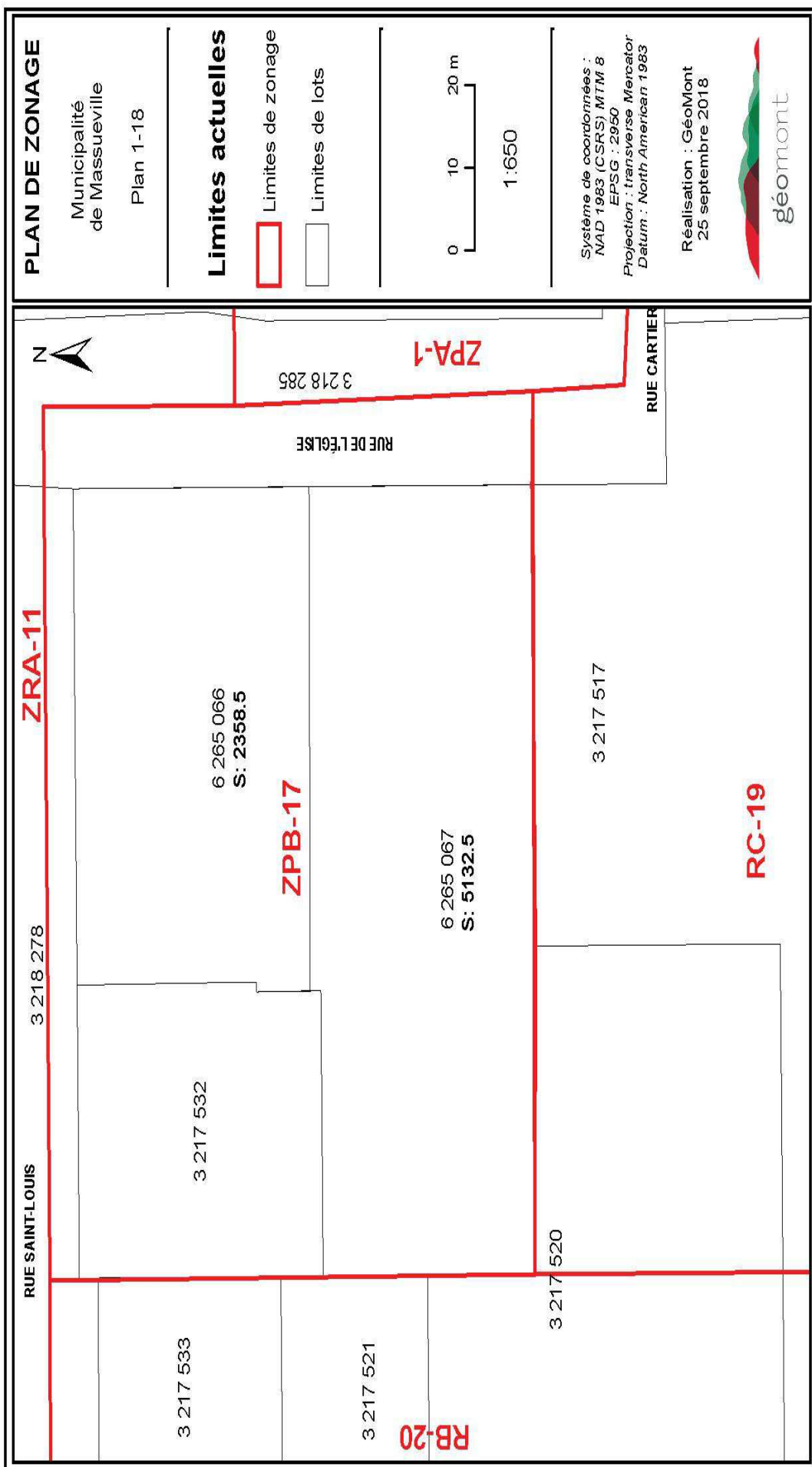
Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, le lundi 1^{er} octobre 2018, sous le numéro de résolution 2018-12-159.

Denis Marion
Maire

France Saint-Pierre, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE A



ANNEXE B

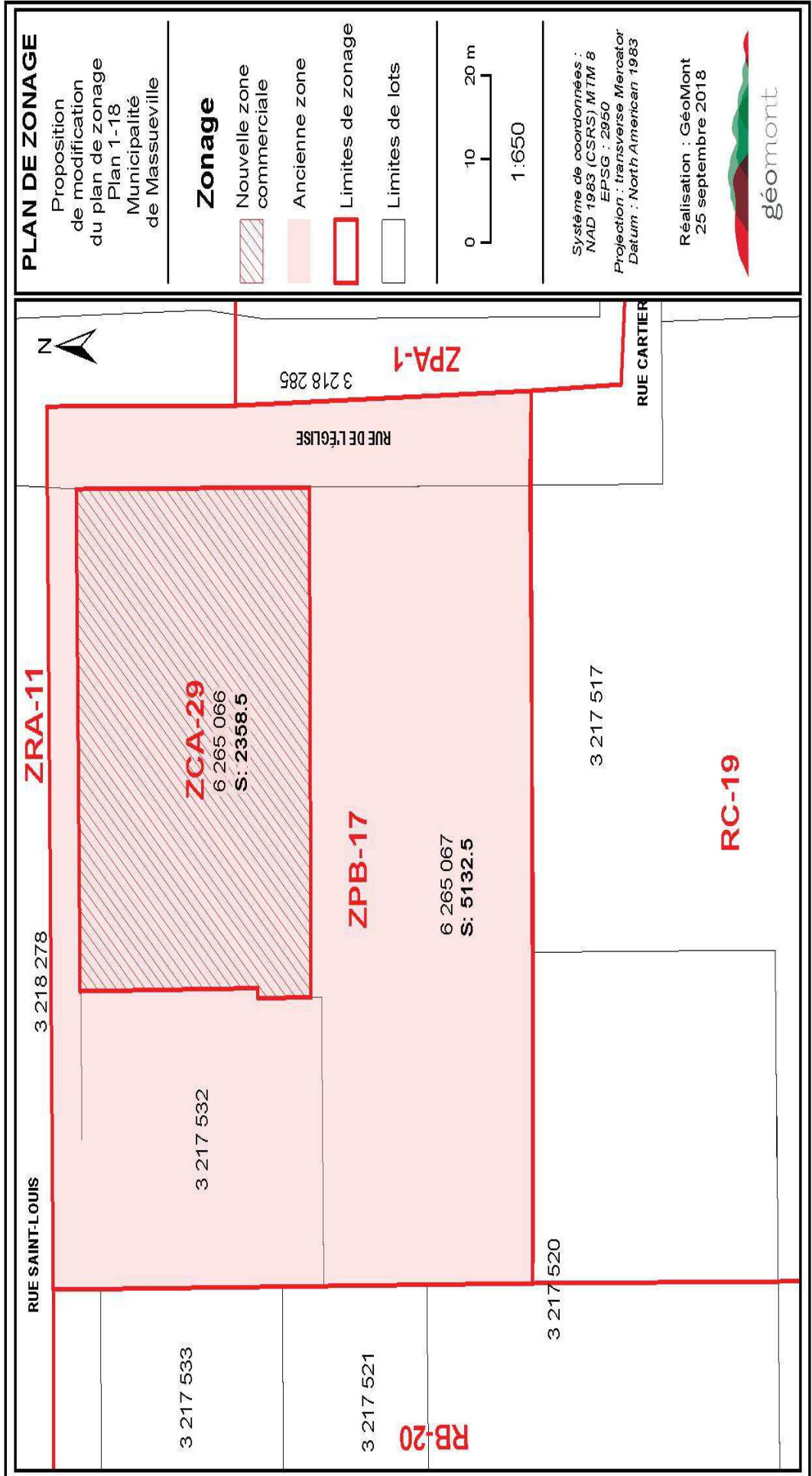


Tableau 13
Grille des usages permis et des normes Zone : ZCA

Numéro zone	Usages permis	Normes	Niveau de services requis	Superficie minimale du terrain	Largeur minimale du terrain	Profondeur minimale du terrain	Nombre minimum et maximum d'étages	Superficie minimale d'implantation du bâtiment principal	% d'occupation maximum du terrain	Marge avant minimale	Marge arrière minimale	Marges latérales minimales
8	12	29	Aqueduc et égout	550m ² (5920 pi ²)	12m (40 pi)	27 m (89 pi)	1½ – 2½	60m ² (646pi ²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi) mur avec ouvertures 1m (3,28 pi) mur sans ouvertures
X	X	Commerces de détail de catégories 1 (modifié rég. 413-08) Services administratifs, culturels, financiers, hôteliers, personnels, professionnels, technique de cat. 1 Services routiers de catégorie 3 (modifié rég. 413-08) Restaurant, brasserie, bar, atelier d'artisans, garderies Bâtiment utilisation mixte (max 2 logements)										
X	X	Habitation unifamiliale isolée (note 2)	Aqueduc et égout	375m ² (4035 pi ²)	11 m (36 pi)	27 m (89 pi)	1½ – 2½	45 m ² (485 pi ²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi) mur avec ouvertures 1m (3,28 pi) mur sans ouvertures
X	X	Habitation unifamiliale jumelée	Aqueduc et égout	410m ² (4 413 pi ²)	10m (32,8 pi)	27m (89 pi)	1½ – 2½	45 m ² (485 pi ²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi)
X	X	Habitation bifamiliale isolée	Aqueduc et égout	325m ² (3 497 pi ²)	15m (49,2 pi)	27m (89 pi)	2	45 m ² (485 pi ²)	40%	Note 1	6m (20pi)	2m (6,5pi)
X	X	Habitation trifamiliale isolée	Aqueduc et égout	700 m ² (7 535 pi ²)	18 m (59 pi)	30 m (98,4 pi)	2-2	75 m ² (807 pi ²)	40%	6 m (20 pi)	6 m (20 pi)	2 m (6,5 pi)
X	X	Services publics de catégorie 1 et station de pompage										
		Note 1										

Aux conditions d'implantation des zones PA

La marge avant doit être égale à celle du (ou d'un des) bâtiment(s) voisin(s) mais ne peut être inférieure à 1,52 m (5 pi) calculée à partir de la partie intérieure du trottoir ou, si celui-ci n'existait pas, à 3m (9,84 pi) de la chaussée. Dans le cas de reconstruction d'un bâtiment, la marge avant minimale à respecter est celle de l'ancienne construction à condition que celle-ci soit à un minimum de 1,52 m (5 pi) de la partie intérieure du trottoir ou, si celui-ci n'existait pas, à 3m (9,84 pi) de la chaussée.

Règlement no 326-95 : Note 2 : Les habitations unifamiliales isolées peuvent comprendre un usage additionnel tel que prévu à l'article 6.10 du présent règlement (Amendé règlement 423-10). À l'intérieur de la zone ZCA-29, les gîtes touristiques avec tables champêtres sont autorisées et le nombre de chambres en location n'est pas limité (Amendé règlement 461 -18).

8.2 Avis de motion en vue de l'adoption du projet règlement 463-18 établissant les taux de taxes, les tarifs 2019 et les conditions de leur perception (c.c. |105-131)

Monsieur le conseiller René Lalancette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le projet de règlement no 463-18 établissant les taux de taxes, les tarifs 2019 et les conditions de leur perception.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

9. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – novembre 2018 (c.c. |103-110)

Le rapport du mois de novembre 2018 est déposé au Conseil.

9.2 Offre d'achat des lots 6 086 275, 6 086 273 et 6 086 274 (c.c. | 501-103)

Le Conseil a reçu une offre d'achat pour les lots 6 086 275, 6 086 273 et 6 086 274. La décision finale sera prise lors d'une séance spéciale ultérieurement.

10. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. 2018-12-160

10.1 Résolution identification des priorités d'action 2019-2020 pour la Sûreté du Québec (c.c. | 501-103)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de la sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel doivent définir, lors de leur prochaine réunion, les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Massueville désire informer le CSP de ses priorités pour que celui-ci les prenne en considération;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

DE SOUMETTRE au CSP les priorités suivantes :

1. Surveillance des infractions au Code de sécurité routière (CSR), en particulier dans la zone scolaire.
2. Application des règlements RM et de la réglementation concernant la circulation des véhicules lourds, particulièrement sur les voies interdites, entre autres sur la partie de la rue Royale qui est interdite aux véhicules lourds. La surveillance accrue des véhicules récréotouristiques tels que les véhicules tout-terrain (VTT), les motoneiges, les motocross, etc. qui circulent sur les voies interdites et les terrains privés.
3. Surveillance spéciale des lieux publics, surtout durant la période estivale, par exemple l'école, l'église, les parcs, particulièrement le soir et la nuit et durant les

différentes activités dans le village telles que les festivités de la Saint-Jean-Baptiste, la Fête des récoltes et toute autre activité à venir.

Adoptée à l'unanimité

Rés. 2018-12-161 **10.1 Demande d'aide financière dans le volet 1 - Sécurité civile** (c.c. | 208-143)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Massueville souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en novembre 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Massueville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'une somme de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise madame France St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom de la Municipalité du Village de Massueville le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - novembre 2018 (c.c. | 103-110)

Le rapport du mois de novembre 2018 est déposé au Conseil.

11.2 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017 (c.c. | 14.2.2/04)

Le rapport annuel 2017 de la gestion de l'eau potable est déposé au Conseil.

Rés.2018-12-162 **11.3 Offre de services pour l'aménagement complet des plates-bandes à la mairie, pour la confection des jardinières et des bacs à fleurs pour la saison 2019** (c.c. | 403-151 & payables)

Les membres du conseil prennent connaissance de la soumission des Serres Pierre-Luc Villiard concernant l'entretien complet des plates-bandes à l'édifice municipal, des jardinières et des bacs à fleurs.

EN CONCLUSION,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de Les Serres Pierre-Luc Villiard pour faire l'entretien des plates-bandes de l'édifice municipal, au coût de 407 \$ plus les taxes applicables et des jardinières et des bacs à fleurs au coût de 2 315 \$ plus les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 407 \$ plus les taxes applicables sera prévu au poste budgétaire « *Entretien et réparation - Bâtiment* » (02-130-00-522-00) et un montant de 2 315 \$ plus les taxes applicables sera prévu au poste budgétaire « *Entretien et réparation - Bâtiment* » section Voirie (02-320-00-522-00).

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-12-163 **11.4 Adoption du la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées** (c.c. | 208-141)

CONSIDÉRANT les travaux de mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Municipalité, réalisés par la firme Tetra Tech QI inc., numéro 28206TT, révision novembre 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit approuver ladite mise à jour du plan d'intervention et en autoriser le dépôt au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal du Village de Massueville approuve le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, réalisés par la firme Tetra Tech QI inc. et portant le numéro 28206TT, révision novembre 2018;

QUE le conseil municipal autorise Tetra Tech QI inc. à soumettre ledit document au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-12-164 **11.5 Approbation des dépenses de voirie dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration;** (c.c. 1208-141)

La directrice générale soumet aux membres du Conseil la dépense engagée pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Cartier.

Après examen,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la dépense de 13 590 \$ pour la surveillance des travaux d'infrastructure de la rue Cartier.

DE CONFIRMER QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Cartier dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-12-165 **11.6 Décompte progressif no 2 – Travaux de réfection de la rue Cartier**(c.c. 14.2.5/09)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sur la rue, Cartier ont été exécutés par Danis Constructions;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits en conformité avec les exigences des plans et devis;

CONSIDÉRANT la recommandation de Catherine Tétreault, ingénieure, la surveillante des travaux, relative au décompte progressif numéro 2 en date du 3 décembre 2018;

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif numéro 2 de 77 693.33 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE CONSERVER une retenue de 5 %, représentant un montant de 18 591.46 \$, plus les taxes.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire « *Acquisition d'immobilier – rue Cartier* » 23-050-10-000-02 À noter qu'un règlement d'emprunt a été approuvé par le MAMH à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 3 décembre 2018

3653

12. ADMINISTRATION

Rés. 2018-12-166 **12.1 Présentation des comptes à payer du mois de novembre 2018** (c. c. | liste)

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 30 novembre 2018.

Après examen,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 30 novembre 2018.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de 66 616.92 \$

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

<u>NO CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANT</u>
C1800280	R.A.R.C. (consommation eau - octobre 2018).....	3 516.99
C1800281	R.I.P.I. (quote-part novembre 2018).....	4 998.24
C1800282	Danis Construction inc (décompte progressif no 3)	30 456.55
C1800283	Construction Guy Forcier inc (refaire toiture usine)	10 433.98
C1800284	La Capitale assureur de l'administration (ass.collect. novembre 2018) ..	850.54
C1800285	Coopérative d'informatique municipale (intégration rôle triennal).....	477.15
C1800286	Labo S.M. inc (contrôle travaux rue Varennes)	1 283.93
C1800287	Tetra Tech Qi inc (plan d'intervention TECQ 2017).....	1 006.03
C1800288	Hébert Marsolais inc (facturation progressive-audit 2018)	689.85
C1800289	Catherine Tétreault (surveillance travaux rue Varennes)	1 724.63
C1800290	Viridis environnement (analyses biosolides)	1 943.08
C1800291	MRC de Pierre-De Saurel (Session F. Lambert service policiers cadets)	205.30
C1800292	Petite caisse (fr. déplacé D.G. mrc ,comm. scol.;clé clôture école, lumières Noël)....	105.50
C1800293	R.A.R.C. (rép. compteur 206 Bonsecours, fermer eau au 201 Bonsecours)	42.00
C1800294	Groupe Environex (analyses mensuelles octobre 2018)	136.82
C1800295	Dépanneur S. G. Bardier (essence camion et caisse sacs ordures-usine)	128.51
C1800296	Quincaillerie Yamaska inc (matériaux : halle, loisirs-toilette et usine).....	374.27
C1800297	Garage J.F. Tétreault (entretien tracteur, changé pneu génératrice et camion)	398.20
C1800298	Comité des fêtes de la St-Jean (location chaises en novembre)	40.00
C1800299	ADT Canada inc (surv. alarme déc à mars 2019).....	58.46
C1800300	Manon Paulhus (ménage bureau-2 novembre 2018).....	247.20
C1800301	Francis Lapointe-Lamoureux (location-école - novembre 2018).....	320.00
C1800302	Buropro Citation (broches pour copieur).....	63.24
L1800135	Visa Desjardins (5 adresses messageries, journal, courrier enr. PDF, communiqués)	538.05
L1800136	FondAction (cotisations REER-octobre 2018)	500.00
L1800137	Hydro-Québec (éclairage public- 31 octobre 2018).....	532.83

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 3 décembre 2018

3654

L1800138	Ministre du Revenu du Québec (remises octobre 2018).....	3 671.92
L1800139	Receveur général du Canada (remises octobre 2018).....	1 344.88
L1800140	Fonds de solidarité FTQ (cotisations REER- octobre 2018).....	200.00
L1800141	Télébec (téléphone usine- 10 novembre 2018).....	97.43
L1800142	Télébec (téléphone bureau - 10 novembre 2018).....	231.34
Total :		66 616.92 \$

12.2 Dépôt de l'état des activités financières comparatif au 30 novembre 2018

Ce point est retiré séance tenante

Rés. 2018-12-167 **12.3 Soutien technique 2019 de la Corporation informatique municipale (CIM)**
(c.c. | 401-130)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la proposition de la Corporation informatique municipale (CIM) pour le renouvellement du soutien technique du logiciel de gestion et taxation version réseau pour l'année 2019, au montant de 4 915.52 \$ plus taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant sera prévu au poste budgétaire « Administration et informatique » (02-130-00-414-00) de l'exercice financier 2019.

Adopté à l'unanimité.

Rés.2018-12-168 **12.4 Offre de services pour l'entretien ménager 2019 à la mairie** (c.c. |403-151 & payables)

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de Manon Paul-Hus pour l'entretien de la mairie en 2019 tel que :

- l'entretien à la mairie au coût annuel de 1 020 \$ (12 X 85 \$);
- L'entretien additionnel du local du guichet Desjardins, 1 000 \$ (40 X 25 \$);
- Un lavage de tapis, 320 \$ (1 fois l'an)
- Lavage des vitres intérieures et extérieures, 130 \$ (2 X par année).

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 2 470 \$ sera prévu au poste budgétaire « Entretien et réparation - terrain bâtiment » (02-130-00-522-00) de l'exercice financier 2019.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-12-169 **12.5 Demande de commandite dans le cadre - Galas « coup de cœur 2018-2019 »**
(c.c. | 114-250)

Les membres prennent connaissance de la demande de commandite pour le Gala coups de cœur 2018-2019.

Sur proposition de madame la conseillère Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une commandite de 50\$ pour le Gala coups de cœur 2016-2017.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 50 \$ est disponible au poste budgétaire « *Subventions - autres organismes*» (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-12-170 **12.6 Déclaration de la Municipalité du Village de Massueville alliée contre la violence conjugale** (c.c. | 114-250)

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre reçue de la Maison La Source invitant la MRC à se déclarer, par voie de résolution, MRC alliée contre la violence conjugale, et à faire parvenir la résolution aux municipalités locales la composant.

Après discussion et

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 3 décembre 2018

3656

Appuyé par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE Conseil de la Municipalité du Village de Massueville se déclare comme une municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-12-171

12.7 Résolution demandant le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario; (c.c. |114-250)

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

CONSIDÉRANT la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

CONSIDÉRANT la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

CONSIDÉRANT QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

CONSIDÉRANT la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Massueville demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-12-172 **12.8 Adoption du programme Capture, Stérilisation, Relâche et Maintien de la colonie (CSRM)** (c.c. | 709-132)

CONSIDÉRANT QUE le bien-être des chats errants est une responsabilité collective;

CONSIDÉRANT l'absence de mesures pour limiter leur nombre, ces animaux luttent pour leur survie;

CONSIDÉRANT QUE les chats sont bien souvent abandonnés par leur gardien ou nés de génération de chats sans domicile et comme ils ne sont pas stérilisés, ils se reproduisent rapidement et cela mène à une surpopulation

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Massueville adopte un projet pilote du Programme Capture, Stérilisation, Relâche et Maintien de la colonie (CSRM) (voir annexe A) afin d'améliorer le sort des chats et d'en stabiliser par l'identification et la prise en charge d'une ou des colonies de chats, par le biais de bénévoles qui deviennent des gardiens de colonie qui au final, ces chats de la communauté sont en santé, sont moins agressifs et contribuent à un équilibre du territoire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce projet sera réévalué au plus à la séance du 7 octobre 2019

Adopté à l'unanimité

13. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

14. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

Rés.2018-12-173 **15. Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h15.

Adopté à l'unanimité.